CREAI HAUTS-DE-FRANCE

CATALOGUE DE FORMATIONS

À DESTINATION DES MANDATAIRES JUDICIAIRES À LA PROTECTION DES MAJEURS (MJPM)

2027

"SE FORMER POUR TRANSFORMER"

Qualiopi processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION

EDITO

"Se former pour transformer" *Se former ensemble pour faire évoluer les pratiques*

Le catalogue de formations 2027 du CREAI Hauts-de-France, spécifiquement destiné aux professionnels de la protection juridique des majeurs, s'inscrit dans la conviction forte que le croisement des savoirs, des expériences et des regards constitue un levier essentiel pour faire évoluer les pratiques professionnelles et renforcer le respect des droits des personnes protégées.

Dans un contexte marqué par l'évolution des besoins des personnes concernées, la complexification des situations accompagnées et les transformations du cadre juridique et institutionnel, les mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) sont confrontés à des enjeux multiples. Au croisement du droit, de l'accompagnement social, de la protection des intérêts patrimoniaux et du respect des libertés individuelles, leurs missions nécessitent une actualisation régulière des connaissances, une adaptation constante des pratiques et une réflexion sur le sens de leur intervention.

L'entrée en vigueur, au 1er janvier 2027, de l'obligation de formation continue des MJPM vient renforcer cette dynamique de professionnalisation. Au-delà de cette exigence réglementaire, la formation constitue un espace privilégié de rencontre, de questionnement, de partage d'expériences et de prise de recul sur les pratiques quotidiennes. Elle permet aux professionnels de développer leurs compétences, d'interroger leurs postures et de mieux appréhender les enjeux éthiques, juridiques et humains inhérents à l'exercice des mesures de protection.
C'est dans cette perspective que le CREAI Hauts-de-France a souhaité développer une offre de formation spécifiquement adaptée aux réalités et aux besoins des professionnels de la protection juridique des majeurs, en s'appuyant sur son expertise, ses travaux et les échanges réguliers qu'il entretient avec les acteurs du secteur.
Fidèle à ses engagements en faveur de l'autodétermination, de la participation et du pouvoir d'agir des personnes concernées, le CREAI Hauts-de-France accorde une place essentielle à la complémentarité des savoirs professionnels, théoriques et expérientiels. Le développement de la co-formation, associant professionnels et formateurs pairs, participe de cette ambition. L'expertise issue de l'expérience vécue des personnes concernées vient enrichir les connaissances juridiques et les pratiques professionnelles, favorisant une meilleure compréhension des situations et une réflexion collective sur les modalités d'exercice de la protection juridique.

Les formations proposées visent à accompagner les professionnels dans l'évolution de leurs missions, tout en plaçant les droits, les choix, l'autonomie et la participation des personnes protégées au cœur des pratiques professionnelles.
Ce catalogue traduit notre volonté de faire de la formation continue bien plus qu'une obligation réglementaire : un véritable outil de développement professionnel, de coopération et de transformation des pratiques, au service d'une protection juridique respectueuse des personnes, de leurs droits et de leur pouvoir d'agir.

Frédéric GHYSELEN, Directeur général
CREAI Hauts-de-France

SOMMAIRE

Nos missions au CREAI.....4

Nos principes de formation.....5

DÉVELOPPER L'AUTODÉTERMINATION ET LA PARTICIPATION DES PERSONNES CONCERNÉES PAR UNE MESURE DE PROTECTION

- Favoriser la participation des personnes protégées aux décisions qui les concernent.....8
- De la protection à la participation : reconnaître la personne protégée comme actrice des décisions 9
- Faire vivre le DIPM au service de la participation et du pouvoir d'agir.....10
- Donner son avis, participer et aider les autres Découvrir la représentation et la pair-aidance*.....11
- Être protégé sans renoncer à mes choix : construire une vie qui me ressemble 12
- Mieux connaître mes droits en tutelle, curatelle, habilitation familiale*.....13
- Soutenir l'autodétermination des personnes protégées : une approche collaborative des pratiques professionnelles.....14

PENSER ET REPENSER SA POSTURE PROFESSIONNELLE DANS L'EXERCICE DES MESURES DE PROTECTION JURIDIQUE

- Accompagner les professionnels dans la construction d'une culture éthique partagée en protection juridique.....21
- Analyser ses pratiques professionnelles dans l'exercice des mesures de protection juridique.....22
- Séances de codéveloppement à destination des mandataires judiciaires à la protection des majeurs 23
- Promouvoir la bientraitance et prévenir les risques de maltraitance dans l'exercice des mesures de protection juridique.....24

FAIRE ÉVOLUER LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES DANS L'EXERCICE DES MESURES DE PROTECTION JURIDIQUE

- Accompagner l'exercice des droits liés à la vie intime, affective et sexuelle et la lutte contre les violences des personnes protégées.....16
- Accompagner les personnes protégées en fin de vie : entre respect de la volonté et exercice de la mesure.....17
- Vieillissement et protection juridique des majeurs : anticiper les besoins et accompagner les parcours de vie.....18
- Communiquer avec les personnes protégées présentant des troubles du neurodéveloppement : découvrir les outils de la CAA (Communication alternative améliorée).....19

PILOTER ET MANAGER DES PROJETS

- Accompagner la réécriture des projets avec une approche participative et en lien avec la protection juridique 26

Vos évènements avec nous.....27

Notre vision de la formation.....28

Notre équipe de formateurs et formatrices 29

Certification Qualiopi.....33

Informations pratiques.....35

Accès et environnement.....36

Contribuer et adhérer au CREAI.....39

Retrouvez-nous.....40

Conditions générales de vente.....41

***Ces formations sont à destination des personnes concernées**

NOS MISSIONS AU CREAI

Le CREAI Hauts-de-France, acteur clé des politiques publiques et ressource pour le secteur social et médico-social.

Le CREAI Hauts-de-France s'engage en faveur des personnes en situation de vulnérabilité, en favorisant la continuité des parcours de vie et le décloisonnement des secteurs. Acteur majeur des politiques publiques, il participe activement à leur élaboration et à leur mise en œuvre pour garantir des réponses adaptées aux besoins des personnes.

Le CREAI joue un rôle de ressource et d'interface entre les acteurs locaux et régionaux, afin d'assurer la cohérence entre les besoins des territoires et les réponses apportées.

Nos missions :

- Animer le réseau des acteurs du secteur social et médico-social pour créer des synergies et favoriser les interconnaissances entre les personnes concernées, les professionnels et les représentants des politiques publiques

- Réaliser des études et observations pour aider les acteurs à prendre des décisions éclairées et dispenser des préconisations afin de mieux répondre aux besoins des personnes vulnérables et améliorer la qualité des services

- Accompagner les professionnels dans la mise en œuvre de leur projet stratégique, de leur offre de services et de leurs pratiques

- Former les personnes concernées et les professionnels pour améliorer la qualité des accompagnements des personnes en situation de vulnérabilité

NOS PRINCIPES DE FORMATION

Au CREAI Hauts-de-France, la formation est conçue comme un espace collectif d'apprentissage, de réflexion et d'adaptation. Elle vise à renforcer les compétences des professionnels tout en soutenant l'évolution des pratiques, en lien direct avec les besoins des personnes accompagnées.

Une approche décloisonnée

Nos formations sont organisées autour de thématiques transversales. Elles favorisent le croisement des regards, la mise en lien des acteurs et l'adaptation aux contextes de terrain. Cette logique permet de décloisonner les secteurs, de relier les disciplines, et d'enrichir les pratiques professionnelles.

Un accompagnement sur-mesure

Chaque action de formation est construite à partir des réalités de terrain, des enjeux institutionnels et des savoirs croisés, ceux des formateurs comme ceux des personnes concernées. Nos contenus évoluent en continu, à partir des évaluations, des retours d'expérience et des attentes exprimées.

Une dynamique d'apprentissage collaborative

Nos formations sont pensées comme des temps de travail partagés, où chacun peut contribuer, questionner, transmettre. Les échanges d'expériences, l'intelligence collective et les allers-retours entre théorie et pratique sont au cœur de notre démarche pédagogique.

Nous vous invitons à découvrir les parcours proposés et à construire, avec nous, des réponses adaptées à vos besoins. Notre offre est évolutive, co-construite, et ancrée dans les transformations en cours du secteur social et médico-social.

LA FORMATION EN CHIFFRES (2025)

93%

Satisfaction générale

832

Stagiaires ont bénéficié de formations proposées par le CREAI Hauts-de-France en 2025

97%

Très satisfaits de la prestation sur mesure

33

Sessions de formation

10 638

Heures de formation (Qualiopi)

Développer l'autodétermination et la participation des personnes concernées par une mesure de protection juridique

Ces formations placent les personnes concernées au cœur des accompagnements, en soutenant leur capacité à décider et à agir. La participation réinvente les pratiques professionnelles en valorisant les savoirs d'expérience. Elles accompagnent les professionnels vers des postures plus inclusives, fondées sur les droits, les choix et le respect de chacun.

Favoriser la participation des personnes protégées aux décisions qui les concernent

2 jours

PRÉSENTATION

Cette formation est co-construite et co-animée par un binôme composé d'une personne concernée par une mesure de protection juridique et d'un conseiller technique du CREAI Hauts-de-France. Dans le champ de la protection juridique des majeurs, la participation, l'autodétermination et le respect des droits et des choix des personnes protégées constituent des enjeux fondamentaux. Comment favoriser leur participation effective aux décisions qui les concernent ? Comment concilier protection et respect de l'autonomie ? Quelle place accorder à leur parole, à leurs souhaits et à leurs préférences dans l'exercice quotidien des mesures ? Comment adapter les pratiques professionnelles aux capacités, aux besoins et aux situations singulières des personnes ?
Cette formation peut être proposée aux professionnels, aux familles et aux personnes concernées.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître les notions de participation sociale et citoyenne, de démocratie et de pair-aidance
- Identifier les facteurs facilitant et les facteurs freinant la participation des personnes accompagnées
- Identifier des bonnes pratiques pour favoriser la participation des personnes accompagnées
- Diagnostiquer et proposer des pistes d'actions pour développer la participation au sein de son organisation

PROGRAMME DE FORMATION

Participation sociale et citoyenne

- Concepts de participation et de démocratie
- Empowerment / Pouvoir d'agir
- Savoirs expérentiels
- Pair-aidance

Outils légaux et recommandations

- Le Conseil de vie sociale comme modèle
- Recommandations HAS

Quel sens donner à la participation ?

- Valeurs et éthique de la Participation
- Enjeux liés aux personnes, aux professionnels, aux organisations

Comment faire en pratique ?

- L'échelle de la participation
- Diagnostic sur son terrain
- Comment animer une démarche participative ?
- Outils quantitatifs et qualitatifs

En intra :
Non contribuants : 1 950 € par jour
Contribuants : 1 600 € par jour

Au CREAI HDF ou dans votre structure

Accessible à tous
pour tous besoins, contactez Frédéric GHYSELEN (réf. handicap CREAI)

Nombre d'intervenants : 2 - Conseiller Technique et un Formateur pair

Consultez-nous

Aucun prérequis

Professionnels, personnes concernées

- Apports théoriques, vidéos / tutos vidéo
- Ateliers de mise en pratique et de manipulation du matériel
- Echanges d'expériences
- Etude de cas
- Création d'outils

Questionnaire des attentes
Questionnaire de positionnement
Bilan à chaud
Bilan de fin de formation avec le commanditaire

Contactez-nous
03.20.17.03.03
formation@creaihdf.org

De la protection à la participation : reconnaître la personne protégée comme actrice des décisions

1 jour

PRÉSENTATION

Cette formation repose sur une démarche de co-formation associant les savoirs issus de l'expérience vécue, les savoirs professionnels et les connaissances académiques. Co-construite et co-animée par un formateur-pair et un conseiller technique du CREAI Hauts-de-France, elle favorise le croisement des regards et la reconnaissance des savoirs expérientiels.

La participation des personnes accompagnées constitue aujourd'hui un enjeu majeur des politiques publiques et de l'évolution des pratiques médico-sociales. Au-delà des espaces de consultation, elle interroge la place accordée aux personnes dans les décisions qui les concernent, dans les projets des établissements et dans la transformation des organisations.

La pair-aidance et l'intervention par les pairs constituent des leviers particulièrement pertinents pour soutenir cette évolution. Cette formation propose de comprendre leurs fondements, d'identifier les conditions favorables à leur développement et d'explorer les modalités concrètes de leur mise en œuvre au sein des établissements et services.

PROGRAMME DE FORMATION

Comprendre la participation et les savoirs expérientiels

- Participation, autodétermination et pouvoir d'agir
- Les savoirs expérientiels : définition, apports et enjeux
- Les différentes formes de participation
- Les freins et les leviers à la participation

Développer la pair-aidance et l'intervention par les pairs

- Repères historiques et concepts clés
- Les différentes formes de pair-aidance
- Les rôles, missions et limites des intervenants-pairs
- Articulation avec les professionnels

Faire de la participation un levier de transformation

- Conditions favorables au développement de la pair-aidance
- Évolution des pratiques professionnelles
- Participation des personnes aux projets et aux décisions
- Élaboration de pistes d'action transférables dans les établissements et services

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre les enjeux de la participation, de la pair-aidance et de l'intervention par les pairs
- Identifier les apports des savoirs expérientiels dans les accompagnements et les organisations
- Repérer les conditions favorables au développement de la pair-aidance au sein des établissements et services
- Identifier les rôles et articulations possibles entre personnes accompagnés et professionnels
- Construire des pistes d'action favorisant la participation et l'intervention par les pairs dans leur contexte d'intervention

En inter :
Non contribuants : 320 € par jour et par personne
Contribuants : 260 € par jour et par personne

En intra :
Non contribuants : 1 950 € par jour
Contribuants : 1 600 € par jour

Au CREAI HDF ou dans votre structure

Accessible à tous
pour tous besoins, contactez Frédéric GHYSELEN (réf. handicap CREAI)

Nombre d'intervenants : 2 - Conseiller Technique et un intervenant Pair

6 avril 2027 S'inscrire

Aucun prérequis

Professionnels, personnes concernées

- Apports théoriques, vidéos / tutos vidéo
- Ateliers de mise en pratique et de manipulation du matériel
- Echanges d'expériences
- Etude de cas
- Création d'outils

Questionnaire des attentes
Questionnaire de positionnement
Bilan à chaud
Bilan de fin de formation avec le commanditaire

Contactez-nous
03.20.17.03.03
formation@creaihdf.org

Faire vivre le document individuel de protection des majeurs (DIPM) au service de la participation et du pouvoir d'agir

2 jours

PRÉSENTATION

La formation est co-construite et co-animée par un binôme composé d'une personne protégée et d'un conseiller technique. Elle allie savoirs expérientiels et théoriques, enrichissant les échanges et favorisant une réflexion sur les pratiques professionnelles.
Dans le champ de la protection juridique des majeurs, le Document individuel de protection des majeurs (DIPM) constitue un outil essentiel pour individualiser l'exercice de la mesure et favoriser la participation de la personne protégée. Comment le co-construire ? Comment en faire un véritable support d'accompagnement ? Comment recueillir les attentes et les souhaits de la personne ?

Cette formation s'adresse aux MJPM, aux professionnels de la protection juridique et aux personnes concernées.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre les fondements, les enjeux et le cadre réglementaire du Document individuel de protection des majeurs (DIPM), dans une logique de respect des droits, de participation et d'autodétermination de la personne protégée.
- Identifier et analyser les besoins, les attentes, les souhaits et les ressources de la personne protégée afin de construire un DIPM individualisé, adapté à sa situation et aux objectifs de la mesure.
- Mobiliser les savoirs expérientiels des personnes protégées et favoriser une démarche de co-construction du DIPM, en associant la personne concernée et, selon sa volonté, ses proches et les professionnels impliqués.
- Élaborer, mettre en œuvre et évaluer le DIPM comme un outil évolutif et participatif.

PROGRAMME DE FORMATION

Jour 1 - Comprendre et construire le projet personnalisé

Cadre, sens et enjeux du DIPM
- Cadre réglementaire
- Participation et autodétermination
- Enjeux de l'accompagnement personnalisé

Elaborer un DIPM
- Élaborer un DIPM
- Identifier les besoins, attentes et ressources
- Réaliser un diagnostic partagé
- Définir des objectifs adaptés et évaluables

Jour 2 - Co-construire, mettre en œuvre et évaluer

Associer la personne et son entourage à son projet
- Savoirs expérientiels et participation
- Co-construction du projet
- Place des proches et des partenaires

Faire vivre le DIPM
- Coordination et suivi
- Évaluation et réajustement
- Mises en situation et analyses de pratiques

En intra :
Non contribuants : 1 950 € par jour
Contribuants : 1 600 € par jour

Au CREAI HDF ou dans votre structure

Accessible à tous
pour tous besoins, contactez Frédéric GHYSELEN (réf. handicap CREAI)

Nombre d'intervenants : 2 - Conseiller Technique et un formateur pair

Consultez-nous

Aucun prérequis

Professionnels, personnes concernées

- Apports théoriques, vidéos
- Ateliers de mise en pratique
- Echanges d'expériences, travaux en sous-groupe
- Etude de cas

Questionnaire des attentes
Questionnaire de positionnement
Bilan à chaud
Bilan de fin de formation avec le commanditaire

Contactez-nous
03.20.17.03.03
formation@creaihdf.org

Donner son avis, participer et aider les autres : Découvrir la représentation et la pair-aidance

2 jours

PRÉSENTATION

Cette formation est animée par deux personnes :

- un formateur-pair, qui partage son expérience de vie
- un conseiller technique du CREAI Hauts-de-France

Ensemble, ils croisent leurs expériences, leurs connaissances et leurs points de vue pour aider chacun à mieux comprendre les sujets abordés.
Aujourd'hui, les personnes accompagnées ont de plus en plus de possibilités pour donner leur avis, participer aux décisions qui les concernent et prendre une place active dans leur établissement et dans la société.
Certaines personnes choisissent aussi de mettre leur expérience au service des autres. C'est ce qu'on appelle la pair-aidance ou l'intervention par les pairs.
Cette formation permet de mieux comprendre ces notions, de prendre confiance dans sa capacité à s'exprimer et à représenter les autres, et de découvrir comment son expérience peut devenir une ressource pour soi-même et pour les autres.

PROGRAMME DE FORMATION

Prendre sa place et donner son avis

- Mes droits et ma place dans mon établissement
- Donner son avis et participer aux décisions
- Parler de son expérience
- Représenter d'autres personnes
- Prendre confiance pour s'exprimer

Comprendre la pair-aidance

- Qu'est-ce qu'un pair ?
- Qu'est-ce que la pair-aidance ?
- Comment mon expérience peut aider les autres ?
- Les qualités et les limites du rôle de pair-aidant
- Témoignages et échanges

Agir avec les autres

- Travailler avec les professionnels
- Respecter les différences et les choix de chacun
- Soutenir d'autres personnes
- Réaliser des exercices et mises en situation
- Réfléchir à son projet de participation ou de pair-aidance

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre ce qu'est la participation et l'auto-représentation
- Mieux connaître leurs droits et leur place dans les décisions qui les concernent
- Comprendre ce qu'est la pair-aidance et le rôle d'un intervenant-pair
- Exprimer leurs idées, leurs besoins et leur expérience auprès des autres
- Réfléchir à la façon d'aider et de représenter d'autres personnes

En intra :
Non contribuants : 1 950 € par jour
Contribuants : 1 600 € par jour

Au CREAI HDF ou dans votre structure

Accessible à tous
pour tous besoins, contactez Frédéric GHYSELEN (réf. handicap CREAI)
Les adaptations pédagogiques sont définies avec les participants et les établissements afin de tenir compte des besoins de communication, de compréhension et de participation de chacun.

Nombre d'intervenants : 2 - Conseiller Technique et un formateur pair

Consultez-nous

Aucun prérequis

Professionnels, personnes concernées

- Échanges à partir des expériences et du vécu des participants
- Témoignages, vidéos et supports visuels
- Activités et exercices en groupe
- Réflexion à partir de situations de la vie quotidienne
- Jeux, mises en situation et temps de discussion
- Construction de pistes d'action adaptées à chacun

Questionnaire des attentes
Questionnaire de positionnement
Bilan à chaud
Bilan de fin de formation avec le commanditaire

CREAI HAUTS-DE-FRANCE

Contactez-nous
03.20.17.03.03
formation@creaihdf.org

Être protégé sans renoncer à mes choix : construire une vie qui me ressemble

2 jours

PRÉSENTATION

Cette formation permet de mieux comprendre ce qu'est l'autodétermination.
L'autodétermination, c'est pouvoir faire des choix, dire ce qui est important pour soi, participer aux décisions qui nous concernent et être acteur de sa vie avec les aides dont on a besoin.
La formation est co-animée par une personne concernée par une situation de handicap et un professionnel du CREAI Hauts-de-France.
Elle permet d'échanger à partir de son expérience, de découvrir ses droits et de réfléchir à la place que chacun peut prendre dans sa vie quotidienne, dans son établissement et dans la société.
La formation peut réunir uniquement des personnes accompagnées ou être proposée à des groupes mixtes associant personnes accompagnées et professionnels.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre ce qu'est l'autodétermination
- Mieux connaître leurs droits et leur place dans les décisions
- Exprimer leurs choix, leurs envies et leurs projets
- Identifier les aides qui peuvent les aider à avancer
- Prendre davantage part aux décisions qui les concernent

PROGRAMME DE FORMATION

Mieux comprendre l'autodétermination

- C'est quoi l'autodétermination ?
- Faire des choix dans sa vie
- Décider ce qui est important pour soi
- Mieux connaître ses droits et sa place dans les décisions

Identifier ce qui aide ou ce qui freine les choix

- Ce qui aide à faire des choix
- Ce qui peut rendre les choix plus difficiles
- Le rôle de l'entourage et des professionnels
- Les aides qui permettent de décider et d'agir

Prendre sa place dans les décisions

- Exprimer ses envies, ses besoins et ses projets
- Participer aux décisions qui nous concernent
- Oser essayer, apprendre et se tromper
- Développer sa confiance en soi

Construire son propre chemin

- Réfléchir à ce qui compte pour soi
- Identifier ses ressources et ses soutiens
- Se fixer des objectifs qui ont du sens
- Construire des pistes d'action pour la suite

En intra :
Non contribuants : 1 950 € par jour
Contribuants : 1 600 € par jour

Au CREAI HDF ou dans votre structure

Accessible à tous
pour tous besoins, contactez Frédéric GHYSELEN (réf. handicap CREAI)
Les adaptations pédagogiques sont définies avec les participants et les établissements afin de tenir compte des besoins de communication, de compréhension et de participation de chacun.

Nombre d'intervenants : 2 - Conseiller Technique et un intervenant pair

Consultez-nous

Aucun prérequis

Personnes concernées

- Échanges à partir des expériences et du vécu des participants
- Témoignages, vidéos et supports visuels
- Activités et exercices en groupe
- Réflexion à partir de situations de la vie quotidienne
- Jeux, mises en situation et temps de discussion
- Construction de pistes d'action adaptées à chacun

Questionnaire des attentes
Questionnaire de positionnement
Bilan à chaud
Bilan de fin de formation avec le commanditaire

CREAI HAUTS-DE-FRANCE

Contactez-nous
03.20.17.03.03
formation@creaihdf.org

Mieux connaître mes droits en tutelle, curatelle, habilitation familiale

2 jours

PRÉSENTATION

Vous êtes protégé par une mesure de protection juridique :
- une tutelle
- une curatelle
- une habilitation familiale

Même avec une mesure de protection, vous avez des droits.

Vous pouvez :
- donner votre avis
- faire des choix
- être respecté
- participer aux décisions qui vous concernent

Parfois, il est difficile de savoir :
- quels sont vos droits
- ce que votre tuteur ou curateur peut faire
- ce que vous pouvez faire seul

Cette formation vous aide à mieux comprendre vos droits.

PROGRAMME DE FORMATION

Je connais ma mesure de protection

- Qu'est-ce qu'une mesure de protection juridique ?
- Quelle différence entre la tutelle, la curatelle et l'habilitation familiale ?
- Pourquoi une mesure de protection est mise en place ?

Je connais mes droits

- Le respect de ma vie privée
- Le droit de choisir
- Le droit de voter Le droit de me déplacer
- Le droit de me marier ou de vivre en couple
- Le droit de travailler
- Le droit d'avoir un projet de vie
- Les droits concernant ma santé Les droits concernant mon argent

Je participe aux décisions

- Donner mon avis
- Être écouté
- Comprendre les informations importantes
- Participer aux réunions qui me concernent

Je sais qui peut m'aider

- Mon tuteur ou mon curateur
- Ma famille
- Les professionnels qui m'accompagnent
- Le juge des contentieux de la protection

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Cette formation est utile si vous voulez mieux comprendre vos droits et mieux parler avec votre tuteur ou curateur.

Cette formation permet de :
- Connaître vos droits
- Comprendre le rôle du tuteur, du curateur ou de la personne habilitée
- Savoir ce que vous pouvez faire seul
- Savoir quand vous pouvez demander de l'aide
- Mieux participer aux décisions qui concernent votre vie

En intra :
Non contribuants : 1 950 € par jour
Contribuants : 1 600 € par jour

Au CREAI HDF ou dans votre structure

Accessible à tous
pour tous besoins, contactez Frédéric GHYSELEN (ref. handicap CREAI)

Nombre d'intervenants : 2 - Conseiller Technique et formateur pair

Consultez-nous

Aucun prérequis

Cette formation est pour les personnes qui ont une mesure de protection juridique

- Les formateurs expliquent avec des mots simples
- Des documents en FALC sont utilisés
- Des images et des exemples sont présentés
- Des jeux et des activités sont proposés
- Les participants peuvent poser des questions

Évaluation de la formation :
- Avant la formation, je réponds à quelques questions
- Nous faisons un point pendant la formation
- A la fin de formation, je donne mon avis sur la formation

CREAI HAUTS-DE-FRANCE

Contactez-nous
03.20.17.03.03
formation@creaihdf.org

Soutenir l'autodétermination des personnes protégées : une approche collaborative des pratiques professionnelles

2 jours + 1 RETEX

PRÉSENTATION

L'autodétermination est aujourd'hui au cœur des politiques publiques et des évolutions du secteur médico-social. Au-delà d'un concept, elle interroge directement les pratiques professionnelles, les organisations et la place accordée aux choix, aux préférences et à la participation des personnes accompagnées.

Cette formation repose sur une démarche de co-formation associant les savoirs issus de l'expérience vécue, les savoirs professionnels et les connaissances académiques. Co-construite et co-animée par un formateur-pair et un conseiller technique, elle favorise le croisement des regards et l'analyse des pratiques professionnelles.

La formation propose d'identifier les freins et les leviers de l'autodétermination afin de faire évoluer les pratiques d'accompagnement. Une attention particulière est portée aux dilemmes professionnels, à l'équilibre entre protection et pouvoir d'agir, ainsi qu'aux soutiens permettant aux personnes de participer aux décisions qui les concernent.

PROGRAMME DE FORMATION

Jour 1 : Comprendre l'autodétermination et ses enjeux

- Les concepts clés de l'autodétermination
- L'évolution des modèles du handicap et des politiques publiques
- Les freins et les leviers à l'autodétermination
- Les représentations professionnelles et leurs impacts sur les accompagnements
- Analyse de situations professionnelles

Jour 2 : Transformer les pratiques au service de l'autodétermination

- Soutenir les choix et la participation des personnes accompagnées
- Adapter les soutiens et les postures professionnelles
- Favoriser les opportunités d'apprentissage et d'expérimentation
- Identifier les leviers d'action au sein de son organisation
- Construire des pistes d'évolution pour sa pratique

Option : retour d'expérience à 6 mois

- Analyse des actions mises en œuvre
- Partage des réussites et des difficultés rencontrées
- Consolidation des pratiques favorisant l'autodétermination

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre les fondements de l'autodétermination et son inscription dans l'évolution des politiques publiques du handicap.
- Identifier les freins et les leviers susceptibles d'influencer l'autodétermination des personnes accompagnées.
- Analyser l'impact des pratiques professionnelles, de l'environnement et de l'organisation sur les possibilités de choix et de participation des personnes.
- Adapter leurs pratiques afin de soutenir davantage l'expression des préférences, la prise de décision et la participation des personnes accompagnées.
- Identifier des pistes d'évolution des pratiques et des organisations favorisant le développement de l'autodétermination au quotidien.

En inter :
Non contribuants : 320 € par jour et par personne
Contribuants : 260 € par jour et par personne

En intra :
Non contribuants : 1950 € par jour
Contribuants : 1600 € par jour

Au CREAI HDF ou dans votre structure

Accessible à tous
pour tous besoins, contactez Frédéric GHYSELEN (réf. handicap CREAI)

Nombre d'intervenants : 2 - Conseiller Technique et un intervenant Pair

Avoir des connaissances de base sur l'autodétermination

Professionnels, personnes concernées
Groupes mixtes professionnels / personnes accompagnées

Apports théoriques, Échanges d'expériences entre participants
Réflexion et analyse à partir de situations professionnelles
Études de cas et mises en situation
Travaux en sous-groupes et ateliers collaboratifs
Élaboration de pistes d'action et d'outils transférables dans les pratiques professionnelles

Questionnaire des attentes
Questionnaire de positionnement
Bilan à chaud
Bilan de fin de formation avec le commanditaire

CREAI HAUTS-DE-FRANCE

Contactez-nous
03.20.17.03.03
formation@creaihdf.org

Faire évoluer les pratiques professionnelles dans l'exercice des mesures de protection juridique

Ces formations accompagnent les professionnels dans l'évolution de leurs pratiques, en lien avec les besoins des personnes et les réalités du terrain. Elles mobilisent des repères, des outils et des méthodologies concrètes pour consolider la qualité des accompagnements. En favorisant une approche réflexive, éthique et collaborative, elles soutiennent l'adaptation continue des pratiques aux transformations du secteur.

Accompagner l'exercice des droits liés à la vie intime, affective et sexuelle et la lutte contre les violences des personnes protégées

2 jours

PRÉSENTATION

Les évolutions législatives ont progressivement réaffirmé le droit au respect de la vie privée, intime, affective et sexuelle des personnes protégées. Si l'accompagnement de cette dimension de la vie ne relève pas directement des missions du MJPM, l'exercice de la mesure de protection peut néanmoins avoir des incidences sur les choix, les relations affectives et l'intimité de la personne. Les MJPM peuvent également être confrontés à des situations de violences conjugales, soulevant des enjeux spécifiques de repérage, de protection et de respect de la volonté. Cette formation propose d'interroger la place et les limites d'intervention du MJPM, afin de favoriser des pratiques respectueuses des droits, de l'autonomie et de la vie privée des personnes protégées.

PROGRAMME DE FORMATION

Identifier les incidences de l'exercice de la mesure sur la vie intime, affective et sexuelle

- Les effets directs et indirects des décisions prises dans le cadre du mandat sur la vie privée et les relations affectives.
- Les enjeux liés au logement, au budget, aux relations avec les proches et aux choix de vie.
- Le respect de la volonté, des préférences et de l'autodétermination des personnes protégées.
- Les représentations professionnelles et les risques d'ingérence dans la sphère intime.

Repérer et agir face aux violences conjugales et sexuelles

- Comprendre les différentes formes de violences et leurs mécanismes : emprise, violences psychologiques, économiques, physiques et sexuelles.
- Identifier les facteurs de vulnérabilité et les obstacles au repérage chez les personnes protégées.
- Définir le rôle du MJPM face à une situation de violence : écoute, protection, signalement et respect de la volonté.
- Identifier les partenaires et dispositifs spécialisés et favoriser la coordination des interventions.

Questionner sa posture professionnelle et adapter ses pratiques

- Définir la juste place du MJPM : entre non-ingérence, vigilance et protection.
- Favoriser l'expression des choix et des préférences des personnes protégées, y compris lorsque la communication est difficile.
- Prendre en compte la diversité des orientations sexuelles, des identités de genre et des parcours de vie.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les incidences de l'exercice des mesures de protection sur la vie privée, les relations affectives et les choix personnels des personnes protégées.
- Prévenir, repérer et agir face aux situations de violences conjugales et sexuelles, en identifiant le rôle et les responsabilités du MJPM.
- Favoriser l'expression et le respect de la volonté, des choix et des préférences des personnes protégées
- Identifier les acteurs, partenaires et ressources mobilisables pour orienter les personnes concernées et favoriser leur accès aux dispositifs de droit commun.
- Développer une posture professionnelle respectueuse de la diversité des orientations sexuelles, des identités de genre et des parcours de vie, en questionnant les pratiques et les représentations professionnelles.

En inter :
Non contribuants : 270 € par jour et par personne
Contribuants : 210 € par jour et par personne

En intra :
Non contribuants : 1950 € par jour
Contribuants : 1600 € par jour

Au CREAI HDF ou dans votre structure

Accessible à tous
pour tous besoins, contactez Frédéric GHYSELEN (ref. handicap CREAI)

Nombre d'intervenants : 2 - Conseiller Technique et Sexothérapeute

Aucun prérequis

Tout professionnel en poste ou ayant une expérience dans le secteur du handicap enfant ou adulte

- Théorie
- Pratique
- Etude de cas
- Jeux
- Présentation d'outils et ressources
- Films

Questionnaire des attentes
Questionnaire de positionnement
Bilan à mi-parcours
Bilan à chaud
Bilan de fin de formation avec le commanditaire

Contactez-nous
03.20.17.03.03
formation@creaihdf.org

Accompagner les personnes protégées en fin de vie : entre respect de la volonté et exercice de la mesure

2 jours

PRÉSENTATION

L'accompagnement de la fin de vie des personnes protégées soulève des enjeux juridiques, éthiques et humains majeurs pour les mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM). La loi du 18 août 2026 relative au droit à l'aide à mourir et les réserves d'interprétation formulées par le Conseil constitutionnel viennent renouveler les questionnements sur le consentement, l'expression de la volonté, le respect de l'autonomie et le rôle du MJPM. Cette formation propose des repères juridiques, éthiques et pratiques pour comprendre ce nouveau cadre, identifier les responsabilités et les limites d'intervention du mandataire et accompagner les personnes protégées dans le respect de leurs droits, de leurs choix et de leur dignité.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître le cadre théorique et juridique de la fin de vie, les évolutions législatives récentes et les réserves du Conseil constitutionnel.
- Identifier les enjeux juridiques et éthiques de la fin de vie des personnes protégées.
- Ajuster sa posture professionnelle face aux situations de fin de vie, de décès et de deuil.
- Repérer les acteurs, partenaires et ressources mobilisables dans le cadre de cet accompagnement.
- Soutenir l'autodétermination et le respect des volontés de la personne protégée dans les décisions qui la concernent.
- Développer une réflexion collective sur le rôle et les limites d'intervention du MJPM dans l'accompagnement de la fin de vie.

PROGRAMME DE FORMATION

Comprendre le cadre de la fin de vie

- Définitions et notions clés autour de la fin de vie
- Le cadre législatif et réglementaire
- Les spécificités liées à la protection juridique des majeurs, aux personnes en situation de handicap

La personne concernée au cœur de ses décisions

- Favoriser l'expression des choix et soutenir l'autodétermination
- Prendre en compte les besoins, les attentes et le vécu de la personne
- Repérer, évaluer et prendre en charge la douleur
- Intégrer le sujet de la fin de vie dans le projet de vie global de la personne

La place des proches et des aidants

- Soutenir les proches dans les situations de fin de vie et de deuil
- Identifier la place de la personne concernée, des proches, des professionnels, et comprendre leur articulation dans l'accompagnement de la fin de vie

La posture professionnelle dans l'accompagnement de la fin de vie

- Les repères professionnels et les questionnements éthiques
- Ajuster sa posture : juste proximité et limites professionnelles
- Les ressources mobilisables et le soutien institutionnel
- Les espaces d'échange, de partage et d'analyse des pratiques

En inter :
Non contribuants : 270 € par jour et par personne
Contribuants : 210 € par jour et par personne

En intra :
Non contribuants : 1 450 € par jour
Contribuants : 1 100 € par jour

Au CREAI HDF ou dans votre structure

Accessible à tous
pour tous besoins, contactez Frédéric GHYSELEN (ref. handicap CREAI)

Nombre d'intervenants : 1 - Conseiller Technique

Consultez-nous

Aucun prérequis

Tout professionnel en poste ou ayant une expérience dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap

- Théorie
- Pratique
- Etude de cas
- Présentation d'outils et ressources

Questionnaire des attentes
Questionnaire de positionnement
Bilan à chaud
Bilan de fin de formation avec le commanditaire

CREAI HAUTS-DE-FRANCE

Contactez-nous
03.20.17.03.03
formation@creaihdf.org

Vieillissement et protection juridique des majeurs : anticiper les besoins et accompagner les parcours de vie

2 jours

PRÉSENTATION

Le vieillissement des personnes bénéficiant d'une mesure de protection juridique soulève des enjeux spécifiques pour MJPM. L'évolution des capacités physiques, psychologiques et cognitives, la perte d'autonomie ou encore les changements dans l'environnement social et familial nécessitent d'adapter les pratiques professionnelles tout en veillant au respect des droits, des choix et de la volonté des personnes protégées. Ces évolutions interrogent notamment l'adaptation des mesures de protection, l'articulation avec les professionnels de santé et du secteur médico-social ainsi que la place du MJPM dans l'accompagnement des parcours de vie.

Cette formation propose des repères et des outils pour mieux comprendre les enjeux du vieillissement des personnes protégées, anticiper les évolutions de leurs besoins et ajuster les pratiques professionnelles.

PROGRAMME DE FORMATION

Comprendre le vieillissement des personnes en situation de handicap

- Définitions et représentations autour du handicap et du vieillissement
- Évolution des politiques publiques et repères réglementaires
- Comprendre les processus liés au vieillissement : entre évolution ordinaire et situations pathologiques
- Réflexion éthique autour des choix, des risques et de la qualité de vie

Repérer les évolutions liées à l'avancée en âge et leurs impacts

- Identifier les signes liés à l'avancée en âge (dimensions physiques, cognitives, psychologiques et sociales)
- Comprendre les impacts possibles sur la vie quotidienne
- Identifier l'évolution des besoins et attentes des personnes accompagnées

Adapter les accompagnements à cette nouvelle étape de vie

- Soutenir les capacités et le pouvoir d'agir de la personne tout en accompagnant les évolutions liées à l'avancée en âge
- Favoriser une qualité de vie adaptée aux besoins, habitudes et choix de la personne
- Ajuster l'environnement et les modalités d'accompagnement face à l'évolution des besoins
- Favoriser une approche coordonnée mobilisant l'équipe pluridisciplinaire et les partenaires

Sensibilisation aux enjeux liés à l'accompagnement de la fin de vie

- Repères juridiques
- Recueillir et soutenir l'expression des souhaits liés à la fin de vie

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre les enjeux, repères et évolutions liés au vieillissement des personnes en situation de handicap
- Repérer les manifestations de l'avancée en âge et leurs impacts sur la vie quotidienne des personnes accompagnées
- Identifier l'évolution des besoins, attentes et projets des personnes au cours de cette nouvelle étape de vie
- Adapter les pratiques professionnelles afin de soutenir la qualité de vie, le pouvoir d'agir et la personnalisation des accompagnements
- Prendre en compte l'expression des souhaits et des choix des personnes dans l'accompagnement de la fin de vie

En inter :
Non contribuants : 270 € par jour et par personne
Contribuants : 210 € par jour et par personne

En intra :
Non contribuants : 1 450 € par jour
Contribuants : 1 100 € par jour

Au CREAI HDF ou dans votre structure

Accessible à tous
pour tous besoins, contactez Frédéric GHYSELEN (ref. handicap CREAI)

Nombre d'intervenants : 1 - Conseiller Technique

Aucun prérequis

Tout professionnel en poste ou ayant une expérience dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap vieillissantes

- Théorie
- Pratique
- Etude de cas
- Présentation d'outils et ressources

Questionnaire des attentes
Questionnaire de positionnement
Bilan à chaud
Bilan de fin de formation avec le commanditaire

CREAI HAUTS-DE-FRANCE

Contactez-nous
03.20.17.03.03
formation@creaihdf.org

Communiquer avec les personnes protégées présentant des troubles du neurodéveloppement : découvrir les outils de la CAA (Communication alternative améliorée)

2 jours

PRÉSENTATION

La Communication Alternative et Améliorée (CAA) est essentielle pour soutenir l'expression des personnes avec des Troubles Neuro Développementaux (TND). Inscrite dans la Convention des droits des personnes handicapées (ONU, 2006) et rendue obligatoire en 2023 pour les établissements médico-sociaux, elle permet aux personnes concernées d'exercer leur autodétermination. Cette formation propose aux professionnels des outils concrets pour intégrer efficacement la CAA dans leur pratique et améliorer la communication au quotidien.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Actualiser les connaissances sur les TND et la CAA
- Découvrir et expérimenter la boîte à outils CAA et ses différentes solutions
- Aménager l'environnement pour favoriser la communication
- Concevoir des activités intégrant la CAA de manière ludique et écologique
- Créer des outils adaptés et devenir autonome dans leur mise en œuvre

PROGRAMME DE FORMATION

Comprendre et s'approprier la CAA

- Introduction aux TND et aux besoins spécifiques en communication
- Principes fondamentaux de la CAA et cadre réglementaire
- Présentation et expérimentation des outils de communication alternatifs
- Ateliers pratiques : mise en situation et manipulation d'outils

Intégrer la CAA dans la pratique professionnelle

- Aménagement de l'environnement pour favoriser la communication
- Élaboration d'activités intégrant la CAA
- Création d'outils personnalisés et méthodologie de mise en place
- Retours d'expérience, échanges et ajustements des pratiques

En inter :
Non contribuants : 270 € par jour et par personne
Contribuants : 210 € par jour et par personne

En intra :
Non contribuants : 1 450 € par jour
Contribuants : 1 100 € par jour

Au CREAI HDF ou dans votre structure

Accessible à tous
pour tous besoins, contactez Frédéric GHYSELEN (réf. handicap CREAI)

Nombre d'intervenant : 1 orthophoniste

Consultez-nous

Aucun prérequis

Professionnels du secteur médico-social travaillant auprès de personnes avec des TND et présentant des troubles de la communication

- Apports théoriques et études de cas,
- Vidéos et tutoriels interactifs
- Ateliers de mise en pratique et manipulation du matériel,
- Echanges d'expériences et co-construction d'outils

Questionnaire des attentes
Questionnaire de positionnement
Bilan à chaud
Bilan de fin de formation avec le commanditaire

Contactez-nous
03.20.17.03.03
formation@creaihdf.org

Penser et repenser sa posture professionnelle dans l'exercice des mesures de protection juridique

Ces formations ouvrent un espace pour questionner ses pratiques et renforcer une posture réflexive. À travers des méthodes partagées, elles soutiennent l'évolution collective des accompagnements.

Accompagner les professionnels dans la construction d'une culture éthique partagée en protection juridique

2 jours

PRÉSENTATION

Dans un contexte où l'exercice des mesures de protection juridique des majeurs soulève des questionnements éthiques, il devient essentiel d'outiller les professionnels pour structurer et animer une démarche de réflexion éthique au sein de leur organisation. Entre protection et autonomie, respect de la volonté et prise en compte des risques, les MJPM sont régulièrement confrontés à des situations complexes nécessitant une réflexion collective. Cette formation vise à apporter des repères méthodologiques et pratiques pour accompagner le questionnement éthique, favoriser les échanges entre professionnels et développer une culture commune de la réflexion éthique.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre les enjeux d'une démarche éthique et son cadre réglementaire
- Acquérir une méthodologie pour structurer et animer une réflexion éthique
- Développer des outils facilitant l'implication des parties prenantes
- Encourager une culture de questionnement et d'amélioration continue

PROGRAMME DE FORMATION

Comprendre et structurer une démarche éthique

- Définition et enjeux d'une réflexion éthique en établissement
- Cadre réglementaire et référentiels existants
- Identification des besoins et des acteurs impliqués

Outils et méthodes pour animer une réflexion éthique

- Présentation des outils d'animation (études de cas, dilemmes éthiques, groupes de parole)
- Postures et compétences de l'animateur d'une réflexion éthique
- Exercices pratiques et mises en situation

Formalisation et pérennisation de la démarche

- Élaboration d'un plan d'action pour intégrer durablement la démarche éthique.
- Valorisation et diffusion des réflexions au sein des équipes.
- Suivi et évaluation des impacts sur les pratiques professionnelles.

En inter :
Non contribuants : 270 € par jour et par personne
Contribuants : 210 € par jour et par personne

En intra :
Non contribuants : 1 450 € par jour
Contribuants : 1 100 € par jour

Au CREAI HDF ou dans votre structure

Accessible à tous
pour tous besoins, contactez Frédéric GHYSELEN (réf. handicap CREAI)

Nombre d'intervenant : 1 - Conseiller Technique

Consultez-nous

Aucun prérequis

Professionnels du secteur médico-social : directeurs, cadres, chefs de service, référents qualité, professionnels de terrain souhaitant s'impliquer dans une dynamique éthique

- Apports théoriques et échanges d'expériences
- Etudes de cas et mises en situation
- Travail en sous-groupes et ateliers pratiques
- Elaboration d'outils concrets adaptés aux structures des participants

Questionnaire des attentes
Questionnaire de positionnement
Bilan à chaud
Bilan de fin de formation avec le commanditaire

CREAI HAUTS-DE-FRANCE

Contactez-nous
03.20.17.03.03
formation@creaihdf.org

Analyser ses pratiques professionnelles dans l'exercice des mesures de protection juridique

3h par séance en présentiel 5 à 10 séances par an

PRÉSENTATION

Le Groupe d'Analyse des Pratiques Professionnelles (GAP) permet l'analyse collective à partir de situations vécues ou d'un thème des pratiques en équipe. C'est un espace ressource dédié qui permet aux participants la distanciation, la posture réflexive, le partage des regards croisés afin d'élaborer, d'ajuster ses réponses d'accompagnement.

Il concerne à la fois les pratiques d'accompagnement et managériales.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Améliorer les pratiques au service du public accompagné
- Favoriser et/ou soutenir la réflexion collective et partagée d'une équipe
- Développer les capacités et compétences d'analyse de chaque membre de l'équipe
- Mobiliser dans le cadre des accompagnements, l'ensemble des ressources internes et externes

PROGRAMME DE FORMATION

- Exposé d'une situation professionnelle ou d'une approche thématique
- Echange sur la situation en groupe
- Analyse par le groupe
- Elaboration de pistes d'actions

En intra : (pour un groupe de 6 à 12 personnes)
Non contribuants : 1 450 € par jour
Contribuants : 1 100 € par jour

Au CREAI HDF ou dans votre structure

Accessible à tous
pour tous besoins, contactez Frédéric GHYSELEN (réf. handicap CREAI)

Nombre d'intervenant : 1 - Conseiller Technique

Consultez-nous

Aucun prérequis

Des membres d'une même équipe de travail et/ou d'une même équipe projet

L'animateur organise et conduit les séances, accompagne le groupe de manière didactique et inscrit sa méthode dans des va-et-vient théorico-clinique.

Questionnaire des attentes
Questionnaire de positionnement
Bilan à mi-parcours
Bilan à chaud
Bilan de fin de formation avec le commanditaire

Contactez-nous
03.20.17.03.03
formation@creaihdf.org

Séances de codéveloppement à destination des mandataires judiciaires à la protection des majeurs

7 séances de 3 heures

PRÉSENTATION

Séances de réflexion basées sur l'intelligence collective visant l'amélioration des pratiques. Développée par Adrien Payette et Claude Champagne, elles sont centrées sur le partage d'une situation vécue actuellement par un participant (un problème, une préoccupation, un projet). Les participants sont impliqués à toutes les étapes de la démarche, guidés par une méthode définie. Celle-ci permet les apprentissages collectifs et individuels et l'élaboration de pistes de réflexions et d'actions.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Développer les capacités et compétences d'analyse des professionnels
- Améliorer les pratiques au service du public accompagné
- Favoriser la réflexion et l'intelligence collective
- Prendre du recul sur sa pratique

PROGRAMME DE FORMATION

- Exposé d'une situation professionnelle vécue ou d'un projet
- Clarification de la situation et élaboration de la demande
- Consultation du groupe
- Appropriation par l'exposant
- Partage sur les apprentissages collectifs

En inter :
Non contribuants : 945 € par personne
Contribuants : 735 € par personne

Au CREAI HDF ou dans votre structure

Accessible à tous
pour tous besoins, contactez Frédéric GHYSELEN (réf. handicap CREAI)

Nombre d'intervenant : 1 - Conseiller Technique

08 janvier (matin), 5 février (matin), 8 mars (am), 5 avril (am), 3 mai (am), 7 juin (am) et 2 juillet (matin) 2027 S'inscrire

Aucun prérequis

Mandataires judiciaires à la protection des majeurs indépendants, travaillant dans une association tutélaire ou préposés d'établissement

Approche structurée et participative, basée sur l'écoute active et le questionnement. L'animateur organise et conduit les séances, il est formé à la méthode. Il est garant du cadre et du déroulé méthodologique. Il peut intervenir ponctuellement, sur la situation exposée, au même titre que les autres participants

Questionnaire des attentes
Questionnaire de positionnement
Bilan à mi-parcours
Bilan à chaud
Bilan de fin de formation avec le commanditaire

Contactez-nous
03.20.17.03.03
formation@creaihdf.org

Promouvoir la bientraitance et prévenir les risques de maltraitance dans l'exercice des mesures de protection juridique

2 jours

PRÉSENTATION

La formation est co-construite par un binôme composé d'une personne concernée et d'un conseiller technique. Elle propose une approche collaborative qui allie savoirs expérientiels et théoriques pour développer une culture de la bientraitance et lutter contre les maltraitances. À travers ces "regards croisés", les participants réfléchiront aux pratiques favorisant la qualité de vie des personnes accompagnées lors de la première journée. Ils apprendront, ensuite, à prévenir, repérer et répondre aux situations de maltraitance entre professionnels. Ce temps de formation offre un espace d'apprentissage et de réflexion, où l'expérience de chacun est respectée, afin de renforcer les compétences et améliorer la qualité des pratiques professionnelles.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Distinguer la bientraitance de la bienveillance et comprendre les enjeux actuels
- Définir et comprendre le concept de bientraitance et son impact sur la qualité de vie
- Connaître les outils et pratiques pour mettre en œuvre une démarche bientraitante
- Définir et comprendre les formes de maltraitance, leurs conséquences et les obligations légales
- Repérer les différents facteurs de risque
- Identifier les conduites à tenir en cas de suspicion ou constat de maltraitance

PROGRAMME DE FORMATION

Introduction à la bientraitance
- Différenciation entre bienveillance et bientraitance
- Contexte actuel : actualités et politiques publiques (Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles 2024)

Comprendre et définir la bientraitance
- Définition et concept du continuum de la bientraitance
- Impact sur la qualité de vie des personnes accompagnées
- Importance de la distanciation professionnelle

Mise en œuvre d'une démarche bientraitante
- Approche centrée sur la personne accompagnée
- Rôle du professionnel
- Promouvoir une culture de bientraitance au sein des structures

Identification des facteurs de risque
- Facteurs de risque du point de vue de la personne accompagnée
- Facteurs de risque liés aux professionnels
- Facteurs de risque institutionnels et organisationnels

Comprendre et prévenir la maltraitance
- Définition et formes de maltraitance
- Vulnérabilités des personnes accompagnées
- Maltraitance institutionnelle et conséquences légales
- Protection des lanceurs d'alerte et contrôles des ESMS

Conduites à tenir en cas de maltraitance
- Informer sa direction et comprendre les risques de se taire
- Distinction entre informer et signaler
- Rédaction d'un signalement

En inter :
Non contribuants : 295 € par jour et par personne
Contribuants : 235 € par jour et par personne

En intra :
Non contribuants : 1 600 € par jour
Contribuants : 1 350 € par jour

Au CREAI HDF ou dans votre structure

Accessible à tous
pour tous besoins, contactez Frédéric GHYSELEN (réf. handicap CREAI)

Nombre d'intervenants : 2 - Conseiller Technique et un intervenant Pair

Consultez-nous

Aucun prérequis

Professionnels, personnes concernées

- Apports théoriques, vidéos / tutos vidéo
- Ateliers de mise en pratique et de manipulation du matériel
- Echanges d'expériences
- Etude de cas
- Création d'outils

Questionnaire des attentes
Questionnaire de positionnement
Bilan à chaud
Bilan de fin de formation avec le commanditaire

CREAI HAUTS-DE-FRANCE

Contactez-nous
03.20.17.03.03
formation@creaihdf.org

Concevoir, piloter et évaluer des projets en protection juridique des majeurs

Ces accompagnements soutiennent les instances de gouvernance, les directions et les équipes dans la construction, la mise en œuvre et l'actualisation de projets d'établissement, de territoire ou associatifs. Ils articulent méthode, participation et sens stratégique pour faire évoluer les organisations en cohérence avec les réalités de terrain et les besoins des personnes accompagnées.

Accompagner la réécriture des projets avec une approche participative et en lien avec les enjeux de la protection juridique des majeurs

Nous consulter

PRÉSENTATION

Le projet d'établissement ou de service est un document stratégique et essentiel qui définit les orientations et l'organisation des établissements sociaux et médico-sociaux. Conformément au décret du 29 février 2024 et à la loi du 2 janvier 2002, il structure les prestations et garantit leur cohérence avec les besoins des personnes accompagnées.
Cette formation propose une méthodologie participative et des outils concrets pour accompagner l'établissement ou le service dans l'actualisation de son projet, en intégrant les exigences réglementaires et les spécificités de chaque structure.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Structurer un projet d'établissement ou de service conforme aux exigences réglementaires et institutionnelles
- Clarifier et formaliser les orientations stratégiques et organisationnelles
- Mettre en œuvre une méthodologie participative intégrant toutes les parties prenantes
- Définir les modalités de rédaction, de diffusion et d'actualisation du projet
- Produire un document structuré et opérationnel qui sera une référence pour l'ensemble des acteurs

PROGRAMME DE FORMATION

Phase 1 : Lancement de la démarche

- Analyse documentaire à partir des différents projets ou rapports d'activités afin de préparer la phase de réflexion collective
- Co-construction d'un premier diagnostic stratégique avec la direction
- Organisation d'un séminaire de lancement pour mobiliser l'ensemble des acteurs
- Constitution d'un comité de pilotage, garant de la démarche

Phase 2 : Animation de la réflexion collective

- Organisation et animation d'ateliers thématiques
- Organisation d'un séminaire de projection pour les 5 prochaines années

Phase 3 : Soutien à l'écriture, validation

- Organisation de l'écriture en rassemblant les éléments produits lors des ateliers thématiques
- Traitement des travaux des séminaires
- Définition des étapes de validation du projet

Phase 4 : Restitution et communication

- Présentation du nouveau projet d'établissement aux différents acteurs
- Elaboration d'une méthodologie de suivi et d'évaluation
- Bilan de l'accompagnement

En intra (formation ou appui méthodologique)
Non contribuants : 1 450 € par jour
Contribuants : 1 100 € par jour

Au CREAI HDF ou dans votre structure

Accessible à tous
pour tous besoins, contactez Frédéric GHYSELEN (réf. handicap CREAI)

Nombre d'intervenant : 1 - Conseiller Technique

Consultez-nous

Aucun prérequis

Professionnels d'un même service ou établissement : directeurs, cadres, chefs de projet, travailleurs sociaux, personnes accompagnées

- Travaux en sous-groupe
- Facilitation
- Mise en pratique
- Apports méthodologiques

Questionnaire des attentes
Questionnaire de positionnement
Bilan à mi-parcours
Bilan à chaud
Bilan de fin de formation avec le commanditaire

Contactez-nous
03.20.17.03.03
formation@creaihdf.org

VOS EVENEMENTS AVEC NOUS

Le CREAI propose un accompagnement personnalisé pour la conception, l'organisation et l'animation de colloques, journées d'étude ou séminaires, en fonction des besoins et des priorités des organismes publics ou privés. Fort de son expérience dans le champ social et médico-social, le CREAI vous apporte son expertise et un appui stratégique concret pour faire de ces temps forts des espaces de réflexion, de partage et de construction de dynamiques collectives.

Exemples de colloques organisés par le CREAI Hauts-de-France :

CAP OU PAS CAP… D'OSER LA CAA DANS LE POLYHANDICAP ? 29 JANVIER 2026

Le 29 janvier 2026, le CREAI et l'ARP Hauts-de-France ont organisé une journée consacrée à la Communication Alternative Améliorée dans le polyhandicap à l'IRTS de Loos.
291 personnes ont assisté à ce colloque.

L'ENFANCE N'EST PAS À VENDRE ! DÉCRYPTER L'EXPLOITATION SEXUELLE DES MINEUR.E.S POUR MIEUX AGIR - 09 JUIN 2026

Le 09 juin 2026, le CREAI et l'URIOPSS Hauts-de-France ont organisé un colloque consacré aux enfants victimes d'exploitation sexuelle, à l'Université d'Artois d'Arras.
200 personnes ont assisté à ce colloque.

AGISSONS ENSEMBLE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES ENVERS LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP - 14 OCTOBRE 2025

Le 14 octobre 2025, le centre ressources Intim'agir Hauts-de-France a organisé une journée régionale consacrée aux violences sexistes et sexuelles envers les personnes en situation de handicap, à Artois Expo Arras.
232 personnes ont assisté à cette journée.

NOTRE VISION DE LA FORMATION

Ancrées dans une pédagogie active et participative, nos formations croisent théorie, expérience et pratique. Elles s'adressent autant aux professionnels qu'aux personnes concernées, dans une logique de co-construction, de transformation partagée et d'innovation.

Nos principes clés :

- Une approche centrée sur l'apprenant : Nous construisons des parcours personnalisés qui tiennent compte des besoins, des attentes et des rythmes de chacun.

- Co-construire et co-animer avec les personnes concernées : Nous valorisons les savoirs expérientiels des personnes concernées en intégrant délibérément leur expertise dans la conception et l'animation de nos formations.

- Une offre en phase avec les évolutions récentes du secteur : Nos formations accompagnent les transformations du secteur social et médico-social.

- Une dynamique d'innovation : Le CREAI Hauts-de-France s'inscrit dans une dynamique d'innovation pédagogique, en expérimentant des approches actives, collaboratives et adaptées aux évolutions des pratiques.

- Un ajustement permanent aux besoins des apprenants : Nos contenus de formation évoluent en continu grâce aux évaluations des stagiaires et des commanditaires et à l'analyse des retours recueillis.

- Une présence sur tout le territoire des Hauts-de-France : Nous proposons des sessions de formation à Lille ainsi que sur l'ensemble de la région, afin de garantir une plus grande flexibilité pour les apprenants et les commanditaires. Cela permet à chaque participant de choisir de se former dans son environnement ou dans nos locaux, tout en bénéficiant d'un contenu adapté aux enjeux locaux.

NOTRE EQUIPE DE FORMATEURS ET FORMATRICES

Nos formatrices et nos formateurs sont des expertes et des experts reconnus dans leurs domaines, alliant expériences professionnelles et pédagogiques ; en assurant une transmission de savoirs actualisés, pratique et adaptée aux besoins des participants ; en vous accompagnant dans la construction de votre parcours de formation; en mettant en œuvre leurs savoirs pour élaborer un contenu correspondant à vos attentes et vos besoins.

Noémie ABASQ

Conseillère Technique

Educatrice spécialisée de formation, elle a occupé des fonctions d'encadrement en centre maternel-centre parental tout en pilotant des projets transverses. Titulaire d'un Master 2 en Management des organisations sociales et culturelles en ESS, elle a également dirigé une association. Combinant les expériences de l'accompagnement et du management, elle dispose d'une connaissance fine des politiques publiques, des dispositifs du secteur social, de la protection de l'enfant. Son expérience lui a permis de développer des capacités d'analyse multiniveaux permettant d'appréhender les contextes politiques, stratégiques et de soutenir la visée des bonnes pratiques professionnelles.
Au CREAI, elle est amenée à conduire des actions de formation en région (principalement en protection de l'enfance), accompagne des démarches participatives (ex : écriture de projet d'établissement), anime des groupes d'analyse de la pratique professionnelle et de codéveloppement et participe à l'observation des besoins en territoire.

Elise AGBOLO

Conseillère Technique

Titulaire d'un Master en Droit et Politiques de Santé, elle a construit son parcours professionnel autour de projets en faveur de l'inclusion et du respect des droits des personnes en situation de handicap. Son expérience en management et en développement de dispositifs innovants lui a permis de mobiliser ses compétences en méthodologie de projet au service des équipes et de l'offre médico-sociale.
Animée par l'accompagnement des individus et des collectifs, elle s'appuie sur des approches participatives favorisant la co-construction et l'expression des acteurs.
Au CREAI, elle porte une mission d'appui régionale aux Groupes d'entraide mutuelle et mène des actions de formation sur les thématiques du handicap, de l'éthique, de l'évolution des pratiques et du travail partenarial.

Flavie BACHIMONT

Conseillère Technique

Psychologue clinicienne, elle est formée en Psychologie Mention Développement, Education et Handicaps : Individus et Société spécialité Handicaps, Trouble du Développement et des Apprentissages. Elle a participé au développement de pratiques liées à l'autodétermination dans les secteurs de l'habitat et du travail auprès d'adultes présentant un trouble du neurodéveloppement. Elle s'est investie dans la promotion de la bientraitance et dans la prévention des maltraitances, elle anime des formations sur ce sujet et s'est impliquée dans un comité éthique. Elle a accompagné des professionnels dans la transformation de l'offre vers un fonctionnement en dispositifs et elle a également contribué au développement de réponses innovantes dans le secteur du soutien à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers à travers ses activités de responsable de services. Elle travaille au sein du pôle de la participation du CREAI et soutient la dynamique de réseau d'intervenants-pairs en situation de handicap.

Clément BAILLEUL

Coordinateur régional du pôle participation

Titulaire d'un Master 2 en sociologie, spécialité Politiques de santé, il a conduit des projets de démocratie sanitaire dans le secteur public, d'abord auprès de collectivités locales puis à l'Agence régionale de santé. Il a également travaillé dans une association nationale engagée dans la défense des droits et la participation des usagers dans les politiques de santé. Spécialiste des questions de participation et de pouvoir d'agir, il œuvre à la reconnaissance des savoirs expérientiels et au développement de l'intervention par les pairs pour renforcer l'implication des personnes vulnérables dans les décisions qui les concernent. Il a mené des projets participatifs auprès de personnes en situation de handicap, de personnes âgées dépendantes, d'habitants de quartiers prioritaires, de personnes sous mesure de protection.

Hélène BONTE

Conseillère Technique

Educatrice spécialisée de formation, elle a occupé ses fonctions au sein de DITEP, foyers de vie, centre maternel ou encore équipe relais handicaps rares avant l'obtention d'un CAFERUIS. Elle intervient selon différentes modalités telles que l'animation de réseaux, de groupes de travail, l'organisation d'événements, ou encore la formation. Les sujets sur lesquels elle travaille désormais sont variés : l'éthique, le co-développement ou encore l'accompagnement des situations complexes. Elle est coordinatrice du centre de ressource Intim'agir HDF pour lequel elle met en place et organise les activités et s'est spécialisée sur les thématiques de la vie intime, affective et sexuelle des personnes en situation de handicap ainsi que la lutte contre les violences de ce même public. C'est donc naturellement qu'elle accompagne les professionnels et personnes concernées qui souhaitent se former sur ces sujets.

Aurélie CASSARIN-GRAND

Directrice des activités

Titulaire d'un master recherche en sociologie, mention développement social, et d'un master professionnel en politiques de santé, elle a construit son parcours à la croisée de l'action sociale, de la recherche appliquée et de l'innovation organisationnelle. Elle a occupé des fonctions de coordination, de direction et de pilotage stratégique dans différentes structures associatives.

En tant que directrice des activités, elle encadre une équipe pluridisciplinaire et veille à la qualité et à la pertinence des études, formations et accompagnements menés par le CREAI. Elle intervient principalement sur les thématiques de l'éthique, de la participation des personnes accompagnées, de la santé publique et de la transformation des pratiques professionnelles.

Elle inscrit son action dans une dynamique de transformation de l'offre médico-sociale fondée sur les valeurs d'inclusion et de coopération. Convaincue que l'évolution des pratiques passe par la complémentarité des savoirs - d'usage, d'expérience et techniques - elle mobilise des approches transversales, réflexives et ancrées dans les réalités de terrain.

Camille DETRIVIERE

Référente-pair régionale

Titulaire d'un master PIH A2 – Pratiques inclusives, Handicap, Accessibilité et Accompagnement, ainsi que d'un diplôme universitaire « Autisme et apprentissages », Camille Detrivière dispose d'une formation spécialisée dans l'accessibilité et l'ingénierie sociale appliquée aux politiques publiques et aux dispositifs inclusifs. Au croisement de son parcours professionnel et de son expérience de vie en tant que personne concernée par le handicap, elle mobilise des savoirs théoriques et expérientiels pour développer une expertise sur les enjeux de l'habitat inclusif, des droits des usagers du secteur social et médico-social, de l'accessibilité universelle, de la participation sociale et de l'intervention par les pairs. Au sein du CREAI, elle intervient sur des missions de communication, de formation et de conseil, auprès des acteurs institutionnels, associatifs et professionnels des champs social, médico-social.

Frédéric GHYSELEN

Directeur Général

Directeur général du CREAI Hauts-De-France, il dispose d'un haut niveau d'expertise et de connaissances des politiques publiques de vulnérabilité, des organisations publiques et privées et des pratiques du travail social. Son parcours professionnel s'inscrit dans le champ de la protection de l'enfance, son domaine de spécialité. D'abord éducateur spécialisé, il a confirmé par voie de concours des fonctions d'encadrement et de direction dans plusieurs administrations. Il est également titulaire d'un master 2 en sciences de gestion - IAE de Lille et enseigne pour les dirigeants les disciplines du management de l'innovation, de la stratégie et de conduites de changements. Il conçoit et dispense des formations ou intervient comme conférencier. Il développe des initiatives de recherche et d'étude avec des partenaires, praticiens et universitaires, européen, canadien. Il est convaincu que le progrès des politiques publiques de vulnérabilité se trouve dans la rencontre et en proximité ; dans le réel des quotidiens de vie et des terrains professionnels. Il s'attache à créer un climat de confiance et d'exigence permettant à tous de s'engager dans des formations transformatrices.

Steffi LHOMME

Conseillère Technique

Titulaire d'un doctorat en droit privé, elle est juriste de formation. Elle a dirigé une association portant des habitats inclusifs pour des personnes en situation de handicap. Dans ce cadre, elle a pu dispenser des sensibilisations/formations à destination des professionnels, aidants-proches et aux personnes elles-mêmes sur les droits des personnes en situation de vulnérabilité, dans de nombreux domaines : la protection juridique des majeurs, le travail, la santé, l'habitat …
Au CREAI, elle a coconstruit et anime le groupe de réflexion éthique de l'Aisne, la Somme et l'Oise dans le domaine de la protection juridique des majeurs. Chercheure de formation, elle a fait de ces domaines, des spécialités. Sa connaissance des cadres légaux, réglementaires et éthiques est rassemblée pour conduire des actions de formation dans divers domaines : éthique, protection juridique des majeurs. Elle est aussi membre du Carrefour Régional des Délégués aux Prestations familiales (CRDPF).

Marie PIROT

Conseillère Technique

Formée aux sciences de l'éducation, elle est titulaire d'un Master en ingénierie de formation et d'un DU en management de l'innovation. Elle a exercé des fonctions de direction et de pilotage de projets, développant une expertise dans la structuration et la mise en œuvre de dispositifs et dans l'accompagnement des organisations et des équipes. Elle s'est ensuite spécialisée autours d'enjeux à fort impact sociétal, tels que les questions environnementales, l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Au sein du CREAI, elle développe les actions et le réseau du centre ressources Intim'agir pour les personnes en situation de handicap, sur les thématiques de la vie intime, affective et sexuelle, de la parentalité et des violences. Elle mène également des actions où elle mobilise ses connaissances des approches de coopération, des dynamiques collectives et de renforcement du pouvoir d'agir des personnes.

CERTIFICATION QUALIOPI

Le CREAI Hauts-de-France est certifié Qualiopi, gage de la qualité de ses actions de formation. Cette reconnaissance officielle atteste de notre exigence en matière de pédagogie, d'adaptation aux besoins et d'amélioration continue.

Pour obtenir cette certification, valable trois ans, notre offre pédagogique et nos programmes de formation ont été étudiés selon sept critères :

- Information du public des formations proposées
- Identification précise des objectifs
- Adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et modalités d'accueil
- Adéquations des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement
- Qualification des formateurs
- Investissement du prestataire dans son environnement professionnel
- Recueil et prise en compte des appréciations et des réclamations formulées des parties prenantes des prestations

Par notre certification QUALIOPI, les formations sont éligibles au financement OPCO.

Au CREAI Hauts-de-France, la démarche Qualiopi s'appuie sur un pilotage rigoureux porté par un comité de pilotage qualité interne. Ce collectif veille à l'amélioration continue de nos actions de formation, à l'écoute des besoins des apprenants et au respect des exigences du référentiel national qualité.

CREAI HAUTS-DE-FRANCE

Qualiopi processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION

NOS FORMATIONS EN INTER* ET INTRA*

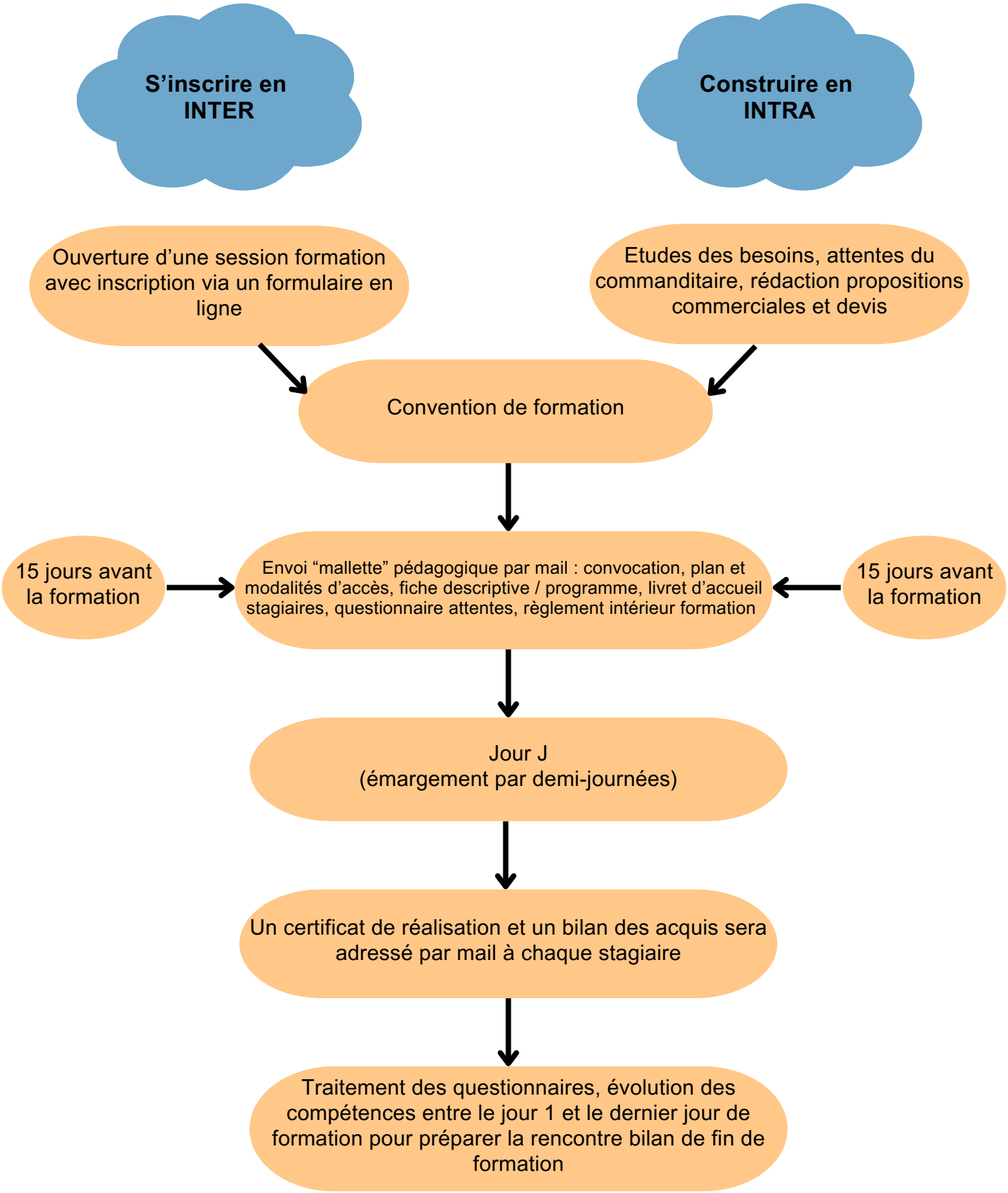

*Inter : formations délivrées pour des stagiaires issus d'établissements différents / *Intra : formations délivrées pour des stagiaires d'un même établissement

INFORMATIONS PRATIQUES

Vos interlocuteurs privilégiés du pôle formation :

Coralie SAVARY

Assistante de projets, elle est à votre disposition pour vous accompagner tout au long de votre parcours de formation, de l'inscription à la gestion logistique. A travers ses missions, le CREAI Hauts-de-France vous assure un suivi personnalisé et réactif pour répondre à toutes vos demandes et faciliter votre expérience.
03.20.17.03.03 - formation@creaihdf.org

Frédéric GHYSELEN

Directeur Général & Référent Handicap pour l'accessibilité à la formation
03.20.17.03.08 / 06.21.76.14.12 - fghyselen@creaihdf.org

ACCÈS ET ENVIRONNEMENT

Le CREAI se situe au **54 Boulevard Montebello à Lille.**

En métro : Ligne 2, arrêt Montebello. Si vous venez de la Gare Lille Flandre ou de la Gare Lille Europe, prenez la ligne rouge, direction St Philibert et descendez à l'arrêt Montebello. Prendre le trottoir de gauche (en face d'Esso) et remonter jusqu'au N°54 Bd Montebello).

Parking : Le CREAI n'a pas de parking. Vous trouverez à vous garer sur le Boulevard Montebello ou dans les rues avoisinantes (stationnement payant depuis le 1er juin 2023).

Restauration : Boulangeries/sandwicheries - restaurants/brasseries/vegan/pizzeria à proximité.

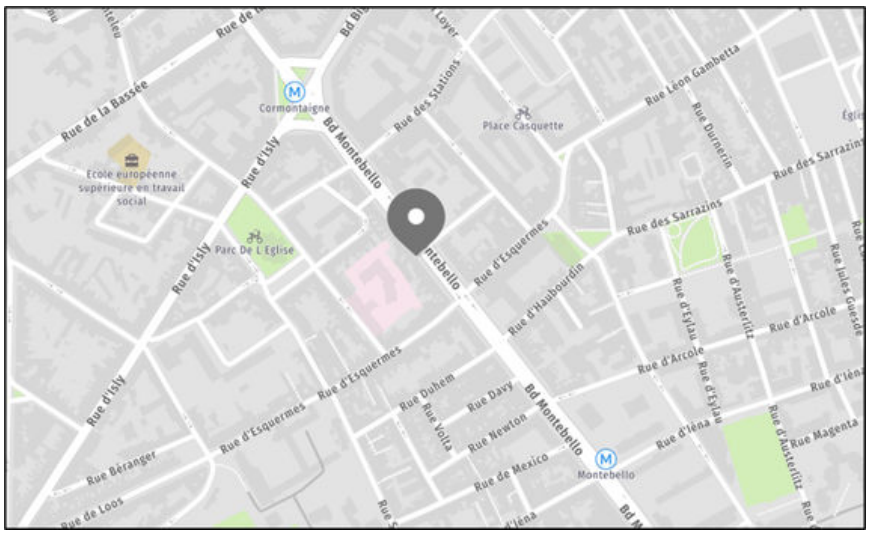

Votre formation sur notre site à Lille

Nos deux salles de formation vous permettent le libre accès au WIFI. Elles sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et l'une d'entre elles dispose d'une boucle magnétique.

Salle Prof. Michel Fontan :

- Capacité : 36 personnes (disposition réunion) / : 80 personnes (disposition théâtre)
- Matériel : vidéoprojecteur + écran mural, moniteur 98'', micros / tableau blanc et tableau papier / fontaine à eau, cafetière et bouilloire à disposition

Salle Dr Michel Reyns :

- Capacité : 20 personnes (disposition réunion uniquement)
- Matériel : vidéoprojecteur sur demande + écran mural / tableau papier / cafetière et bouilloire à disposition

Votre formation sur un site extérieur au CREAI :

Toutes les informations concernant votre lieu de formation se trouvent sur votre convocation envoyée par mail. Vous y trouverez également les possibilités de stationnement ainsi que les accès en transports en commun. Le Plan de Continuité d'Activité (PCA) applicable sera celui du site accueillant la formation. Vous vous engagez à respecter le règlement intérieur du site qui vous accueille en formation. Le CREAI s'assure que les formations en extérieur respectent le règlement légal et répondent à l'accessibilité matérielle.

Votre formation en distanciel :

Si le contexte ou les modalités le nécessitent la formation pourra être proposée en distanciel. Elle sera alors assurée dans le respect des mêmes objectifs pédagogiques que la formation en présentiel.

Dans ce cadre, il est recommandé que chaque participant dispose d'une connexion internet stable ainsi que d'un micro et d'une caméra activés pour favoriser les échanges. Les temps de pause seront adaptés au format à distance. Un lien de connexion ainsi que les supports pédagogiques seront transmis en amont de la session.

CONTRIBUER ET ADHÉRER AU CREAI

"ENSEMBLE POUR L'ACTION ET L'INFORMATION AU SERVICE DES PERSONNES VULNÉRABLES"

En étant membre du CREAI Hauts-de-France, vous participez activement à la transformation de l'offre et à la construction d'une société plus inclusive.

LA PARTICIPATION PEUT PRENDRE DEUX FORMES ET VOUS PERMETTRE D'ACCÉDER À DE NOMBREUX SERVICES :

SERVICES	COTISANTS	CONTRIBUANTS
Voix délibérative à l'Assemblée Générale	✓	
Eligibilité aux instances dirigeantes du CREAI HdF	✓	
Tarif préférentiel pour les missions de formation, de conseil et d'étude		✓
Tarif préférentiel pour les journées d'études, événements		✓
Accès gratuit et illimité au service offres d'emploi	✓	✓
Publication d'informations sur le site www.creaihdf.org	✓	✓
Mise à disposition de salles de réunion	✓	✓
Rendez-vous annuel pour l'évaluation de vos besoins	✓	
Participation privilégiée à des temps d'échanges et de réflexion, à nos travaux thématiques	✓	✓

CREAI HAUTS-DE-FRANCE

Contactez-nous
03.20.17.03.03
contact@creaihdf.org

RETROUVEZ-NOUS

Vous souhaitez en savoir plus sur notre actualité ? Rejoignez-nous sur nos différentes plateformes et restez informés en temps réel !

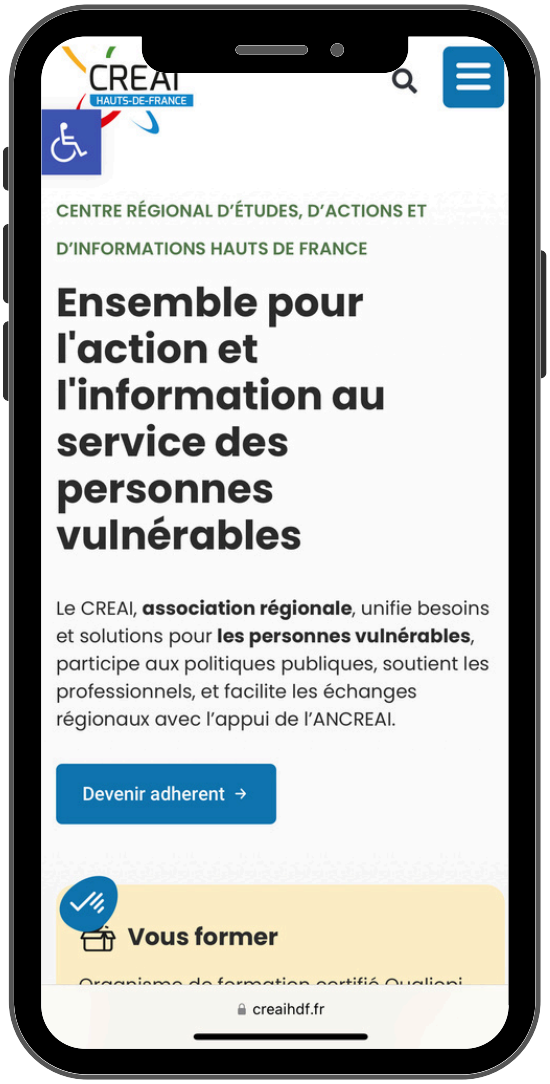

https://www.creaihdf.fr

https://www.linkedin.com/company/creai-hauts-de-france/posts/?feedView=all

https://www.facebook.com/CREAIHDF/?locale=fr_FR

https://www.youtube.com/@creaihauts-de-france6714

La newsletter du CREAI Hauts-de-France

Contactez-nous
03.20.17.03.03
contact@creaihdf.org

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1.1. Les présentes conditions générales de vente (CGV) et de participation ont pour objet de définir les conditions applicables à la vente de formations par CREAI HDF FORMATION (ci-après « l'Organisme de formation ») au Client.
Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client de ces conditions générales de vente et de participation. Les conditions générales de vente ci-après définies s'appliquent à toutes nos ventes et prestations de service ; elles excluent toute application des conditions d'achat de nos cocontractants et n'autorisent qu'une négociation personnalisée.
Ces conditions générales de vente sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice. Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du Client.

1.2. Ces conditions générales de vente et de participation concernent les formations présentielles, incluant, ou non, des modules digitaux effectués par le Client à distance. Les formations présentielles peuvent être réalisées dans les locaux de l'Organisme de formation, dans des locaux loués par l'Organisme ou dans les locaux du Client. Les formations concernées s'entendent des formations proposées aux catalogues et sur le site de l'Organisme de formation http://www.creaihdf.fr/ (« formations inter ») ainsi que des formations organisées à la demande du Client pour son compte (« formations intra »).

2. MODALITES D'INSCRIPTION ET DOCUMENTS CONTRACTUELS

2.1. Formations inter
Toute commande inter expressément formulée par écrit (sur bulletin d'inscription papier ou email) ou validée sur notre site internet est ferme et définitive et emporte l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes CGV. Le Client s'engage alors à être présent aux dates, lieux et heures prévus. La commande doit nécessairement indiquer les coordonnées du Client (nom, prénom, adresse, raison sociale le cas échéant) et la formation choisie (titre, date).
Pour toute inscription une convention de formation est adressée au Client. Le Client est tenu de retourner un exemplaire de la convention de formation, revêtu du cachet de l'entreprise, à l'Organisme de formation.
A confirmation de la tenue de la session au plus tard 10 jours ouvrés avant la formation, le Client recevra une convocation et toutes informations pratiques relatives à sa formation, dont les horaires exacts et le lieu de la formation. Le lieu de formation indiqué sur les supports de communication n'est pas contractuel. En fonction des salles disponibles, l'Organisme de formation peut convoquer les participants à une autre adresse dans le même secteur géographique.
Dans les 15 jours ouvrés qui suivent la formation, l'Organisme de formation adresse aux personnes indiquées par le Client lors de la commande, la facture de la formation ainsi que l'attestation de participation. Il appartient au Client de vérifier l'imputabilité de l'action de formation.

2.2. Formations intra
Toute demande intra fait l'objet d'une proposition pédagogique et financière de l'Organisme de formation. L'acceptation formelle par le Client de cette proposition commerciale doit parvenir à l'Organisme de formation au moins 20 jours ouvrés avant la date de la première formation. Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des dates et lieux arrêtés.
A l'issue de la formation, l'Organisme de formation adresse au Client : facture, copie de la liste d'émargement et évaluations. Lorsque les émargements ou évaluations sont effectués sur le support du Client, celui-ci s'engage à les communiquer à l'Organisme de formation (en originaux).

3. MODALITES DE FORMATION

Pour la qualité de la formation, un nombre minimum et un nombre maximum de participants sont définis pour chaque formation. L'Organisme s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu.
Les durées des formations sont précisées sur les documents de communication de l'Organisme de formation.
Les formations inter peuvent être assurées dans les locaux du Centre de formation ou dans un site extérieur. Les formations intra peuvent être assurées dans les locaux du Client et avec les moyens logistiques qu'il fournit (au minimum, un vidéoprojecteur et un tableau papier).
Les participants des formations réalisées dans les locaux de l'organisme de formation sont tenus de respecter le règlement intérieur du Centre. Si la formation se déroule hors des locaux de l'organisme de formation, les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil. L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

4. PRIX DE VENTE

4.1. Formations inter
Les prix des formations inter sont indiqués en net de taxes sur les supports de communication de l'Organisme et sur le bulletin d'inscription. Les frais de restauration et supports éventuellement inclus dans l'inscription font partie intégrante de la prestation et ne peuvent être décomptés du prix de vente.
Les remises et offres commerciales proposées par l'Organisme de formation ne sont pas cumulables entre elles. Toute formation commencée est due en totalité sauf aux cas décrits aux articles 6 et 7. Dans le cas de cycles ou parcours de formation, le cycle ou parcours commencé est dû dans son intégralité.

4.2. Formations intra
Les prix des formations intra sont indiqués sur la proposition commerciale adressée au Client. Les frais liés aux outils, matériels pédagogiques (dont dossiers documentaires et supports numériques), locations de salle, frais de déplacement et d'hébergement des formateurs sont facturés en sus.

5. CONDITIONS DE REGLEMENT ET DE PRISE EN CHARGE

5.1. Les factures sont payables à réception ou le cas échéant selon l'échéancier convenu, par chèque ou virement bancaire.
Des pénalités sont appliquées dans le cas où des sommes dues ne sont pas versées à la date de paiement figurant sur la facture. Ces pénalités sont d'un taux annuel de 20 %. Elles sont exigibles de plein droit, conformément à l'article L. 441-6 du code de commerce, sans qu'un rappel soit nécessaire. Ces pénalités se capitalisent et produisent des intérêts, au même taux de 20 %, dès lors qu'elles sont dues au moins pour une année. En outre, en cas de retard de paiement, il est dû une indemnité forfaitaire pour frais recouvrement de 40 €.
En cas d'absence ou de retard de règlement, l'Organisme de formation se réserve le droit de suspendre ou refuser toute nouvelle commande jusqu'à apurement du compte. L'Organisme de formation pourra refuser de délivrer la formation concernée sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit, ni bénéficier d'un quelconque avoir ou remboursement. Tout règlement ultérieur sera imputé par priorité à l'extinction de la dette la plus ancienne.

5.2. En cas de prise en charge du paiement par un opérateur de compétences (OPCO), il appartient au Client :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur sa commande en y indiquant les coordonnées complètes de l'opérateur de compétences ;
- de transmettre l'accord de prise en charge avant la date de formation ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'Organisme de formation n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.
Si l'opérateur de compétences ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.
En cas de non-paiement par l'opérateur de compétences des frais de formation, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant éventuellement majoré de pénalités de retard.

5.3. En cas d'inscription à un parcours ou cycle de formations, les formations doivent être réalisées dans les douze ou dix-huit mois qui suivent l'inscription. Une facture est adressée à l'issue de chaque formation du parcours ou cycle. En cas d'annulation par le Client de sa participation à l'une des formations du parcours ou cycle, celui-ci devra s'acquitter des frais d'annulation liés à la formation ainsi que du différentiel entre prix catalogue non remisés et prix consentis sur les formations auxquelles il a participé.

6. ANNULATION, MODIFICATION OU REPORT DES FORMATIONS PAR L'ORGANISME DE FORMATION

6.1. L'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le Client au plus tard 10 jours ouvrés avant la date de la formation.
6.2. L'Organisme de formation se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais.
Lorsque le report n'est pas possible, l'Organisme de formation procède au remboursement de la totalité des droits d'inscription à l'exclusion de tout autre coût.
6.3. Force majeure. La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution de nos obligations contractuelles. Constitue un cas de force majeure tout événement indépendant de notre volonté et faisant obstacle à la prestation, au fonctionnement normal de la fabrication ou de l'expédition des produits. Constituent notamment des cas de force majeure les grèves totales ou partielles entravant la bonne marche de notre entreprise ou celle d'un de nos fournisseurs, sous-traitants ou transporteurs, ainsi que l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de pièces détachées, incendie, inondation.

7. ANNULATION, REPORT DE PARTICIPATION OU REMPLACEMENT DU PARTICIPANT PAR LE CLIENT

7.1. Formation inter
Le Client peut demander l'annulation ou le report de sa participation à une formation inter, sans frais, si la demande formulée par écrit parvient à l'Organisme de formation au moins 15 jours ouvrés avant la date de la formation (adresse postale : CREAI Hauts-de-France – BP 92009 – 54 Bd Montebello - 59011 LILLE CEDEX - email : formation@creaihdf.org). L'annulation ou le report est effectif après confirmation par l'Organisme de formation auprès du Client.
En cas d'annulation de sa participation par le Client entre 14 et 5 jours ouvrés avant la date de début de la formation, l'Organisme de formation lui facturera 50% du prix, non remisé, de la formation.
Si l'annulation intervient dans les 4 jours qui précèdent la date de la formation, l'Organisme de formation lui facturera 100% du prix non remisé.
En cas d'absence à la formation, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le Client sera redevable de l'intégralité du montant de sa formation.
Ces frais sont non imputables par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation.
En cas d'absence pour raisons de santé justifiée par un Certificat médical ou arrêt de travail, le participant défaillant pourra reporter son inscription sur la prochaine session programmée. A défaut, il sera redevable de l'intégralité du montant de sa formation.
Le Client peut demander le remplacement du participant, sans frais, jusqu'à la veille de la formation. La demande de remplacement doit parvenir par écrit à l'Organisme de formation et comporter les nom, prénom et coordonnées du remplaçant. Il appartient alors au Client de vérifier l'adéquation du profil et des objectifs du participant avec ceux définis dans le programme de la formation.
7.2. Formations intra
Le Client peut demander l'annulation ou le report d'une formation intra.
Si cette demande parvient à l'Organisme de formation, par écrit, au moins 21 jours ouvrés avant la date de la formation, seuls les frais engagés au titre de la préparation (préparation par le formateur et l'équipe pédagogique, location de salle, déplacement, hébergement) seront facturés au Client.
Si cette demande parvient à l'Organisme de formation entre 20 et 10 jours ouvrés avant la date de la formation, le Client sera facturé de 50% du prix de la formation, auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation (indiqués ci-dessus).
Si cette demande parvient à l'Organisme de formation moins de 10 jours ouvrés avant la formation, le Client sera facturé de 100% du prix de la formation, auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation.
Ces frais sont non imputables par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation.

8. SOUS-TRAITANCE

L'Organisme de formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de formation, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du contrat.

9. PROPRIETES INTELLECTUELLE ET DROITS D'AUTEUR

9.1. Les supports papiers ou numériques remis lors de la formation ou accessibles en ligne dans le cadre de la formation sont la propriété de l'Organisme de formation. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement sans l'accord exprès de l'Organisme de formation.
L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports sont protégés par le droit d'auteur et pour le monde entier. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la formation est soumise à autorisation et préalable de l'Organisme de formation sous peine de poursuites judiciaires.
Le Client s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à l'Organisme de formation en cédant ou en communiquant ces documents.
9.2. L'Organisme de formation est autorisé à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial ou les marques du Client en référence commerciale, sur tout support de communication, sans autorisation préalable du Client.

10. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Toute commande fera l'objet d'un enregistrement informatique accessible par l'entreprise concernée sur simple demande. Les informations qui sont demandées sont nécessaires au traitement de l'inscription par l'Organisme de formation.
En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le bénéficiaire s'engage à informer chaque participant que : des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par l'Organisme de formation aux fins de réalisation, de suivi, et d'évaluation de la formation ; le parcours de formation et le suivi des acquis des participants sont des données accessibles à ses services.
Conformément à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 23 janvier 2006, le participant et le Client bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Si le participant ou le Client souhaite exercer ce droit, il doit en faire la demande par email à l'adresse siegesocial@creaihdf.org ou par voie postale à l'adresse : CREAI Hauts-de-France – BP 92009 – 54 Bd Montebello - 59011 LILLE CEDEX.

11. RECLAMATIONS, COMPETENCES D'ATTRIBUTION

Toute réclamation du Client devra être formulée par écrit à l'Organisme de formation (adresse postale : CREAI Hauts-de-France – BP 92009 – 54 Bd Montebello - 59011 LILLE CEDEX - email : siegesocial@creaihdf.org), qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.
Toutes les ventes et prestations de services réalisées par notre entreprise sont soumises à la loi française et à la compétence exclusive du tribunal de commerce de Lille. Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant les tribunaux de Lille.

CREAI
HAUTS-DE-FRANCE

Siège et bureau
54 Boulevard Montebello
59000 Lille
03.20.17.03.03

contact@creaihdf.org
https://www.creaihdf.fr/

CATALOGUE DE FORMATIONS

2027-2028